



> P3  
Les TAP



> P7  
Associations



> P9-11  
Conseils municipaux



Les jours rallongent et le beau temps revient ! Le printemps s'annonce. Le moral revient au beau fixe avec la perspective de jours meilleurs.

La ZAC du Vallon des Fresches se commercialise bien, la partie Bourg (tranches 1 à 4) est pratiquement terminée et les travaux de voirie avancent. Concernant la partie Tertre, le projet architectural est en cours de finition, l'esquisse a été présentée au Conseil Municipal le 2 mars dernier. La commercialisation va être lancée à la fin du printemps et les travaux vont sans doute démarrer en fin d'année 2018. Cette tranche doit comprendre plus de 90 lots, ce qui au rythme actuel de vente nous mènera en 2021.

Il convient alors de réfléchir à l'évolution de notre village pour la prochaine décennie. C'est l'objet du PLUI (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*) sous responsabilité de la communauté de communes qui doit être proposé en 2019. Nous avons lancé un programme de densification urbaine sur le quartier du Chêne Augué. Cela correspond à une volonté d'économiser des espaces agricoles pour l'extension nécessaire de la commune. En effet la densité de ce quartier est de 12 logements à l'hectare, alors que le ratio imposé pour VIGNOC par le SCOT est de 20 logements/ha. Le programme de 11 logements décidés plus d'autres opérations connexes devrait nous permettre d'approcher de cet objectif.

Nous avons profité de ces dernières vacances pour avancer sur les travaux bruyants à la salle polyvalente. Le planning prévu est respecté, nous espérons pouvoir disposer de cet équipement rénové en juin prochain. Le temps des vacances a également été mis à profit pour faire un point sur la restauration scolaire avec le prestataire RESTORIA ; examen des fournitures, adaptation au goût des enfants, diminution des déchets, remise à l'honneur de la commission des menus. Tout cela doit participer à l'amélioration du service de restauration scolaire, pour le mieux-être des enfants.

Nous sommes une des rares communes à avoir maintenu la semaine de 4 jours et demi. Non pas parce que VIGNOC en a les moyens, mais l'exercice démocratique a révélé que 75% des familles souhaitent que l'on continue. Le corps enseignant avait aussi émis des souhaits dans le même sens. Le coût résiduel pour la commune est important, c'est d'ailleurs la raison qui a incité 90% des communes d'Ille-et-Vilaine à arrêter l'expérimentation. Nous sommes donc repartis pour une année (2018-2019). En fonction de l'évolution de la contribution de l'Etat, nous aviserons l'an prochain sur la conduite à tenir. Nous avons été informés par l'académie que nous aurons sans doute une ouverture de classe élémentaire à la rentrée prochaine. Cela est de bon augure pour la commune, après la fermeture de deux classes entre 2009 et 2013, la croissance est repartie et les effectifs des classes vont être quelque peu desserrés.

Bien à vous  
**Jean LE GALL**  
Maire de Vignoc

**1er juillet**  
**Inauguration de la**  
**salle polyvalente**  
**après sa rénovation**



**1er septembre**  
**Comice agricole**



## Travaux

### Salle polyvalente

Crée en 1986, la salle polyvalente n'a jamais connu de travaux. Le chantier de rénovation a commencé en décembre 2017, et devrait durer jusqu'en juin 2018. Après les travaux, la salle aura une meilleure isolation thermique (isolation en laine de roche, changement des ouvertures extérieures et du toit en ardoises...), une meilleure isolation phonique avec la pose de cloisons phoniques. La salle va connaître une mise aux normes de l'accessibilité PMR. Le sol et la scène vont être refaits avec un rangement spécial pour les tables et les chaises. Le coût total des travaux s'élève à 342 125 € TTC.

### Passerelle

Suite à des dégradations, la commune a fait intervenir l'entreprise VEZIE pour remplacer les luminaires de la passerelle. Le grillage a été modifié et déplacé pour une meilleure utilité.

### Maison des associations

Suite à un incendie du local technique, l'entreprise HVE a réalisé des travaux dans les vestiaires foot et rétabli l'éclairage des terrains de foot.

## Rénovation de l'éclairage

En 2017, la commune a remplacé 45 ensembles et lanternes avec lampes à décharge, par des sources led de 20 à 26W, sur 3 secteurs : secteur 2 (allée du Ruisseau, allée du Moulinet square du Pré neuf), secteur 3 (allée des Hirondelles), secteur 4 (rue des Roseaux et allée des Nénuphars). Le coût des travaux est de 93 720,00 € TTC. La commune a obtenu deux subventions, une de 57 403,50 € par SDE 35 et une de 5 539,54 € par TEPCV. Il reste donc 30 776,96 € à charge pour la commune. Le programme de 2018, concerne le secteur 1 (allée de la Fontaine et rue de l'Ille). Le coût des travaux est estimé à 50 880,00 € et la subvention n'est pas encore définie.



Dans ces programmes de travaux est inclus la remise en conformité des armoires de commande de l'éclairage public, ainsi que le remplacement de certains câbles d'alimentation et la mise à la terre de l'ensemble des points lumineux. La rénovation permettra d'économiser 7.5KW/H, soit sur une année environ 2 300 €.



# Les TAP

Cette année, les TAP c'est trop bien. On fait 10 activités différentes. Comme l'année dernière, il y a du multisport, de la musique, du théâtre, du dessin en pastels, de la cuisine et de la cosmétique en cuisine.

En plus de ces activités, quatre supers nouveaux ateliers ont été lancés :  
- **Graines de journalistes**, où l'on apprend à prendre des photos. On les transfère sur l'ordinateur et on y fait des modifications. On réalise aussi des petites interviews.

- **Pendant l'activité Sécurité Routière**, on apprend les risques qu'il peut y avoir dans les transports scolaires, ou quand on marche dans la rue ou que l'on fait du vélo, du roller, du skate et de la trottinette.

- **En Danse Bretonne**, Catherine nous apprend des danses de groupes sur lesquelles on chante également. Elle nous apprend aussi des choses sur la Bretagne, comme les différentes langues et les costumes traditionnels.

- **L'atelier Découverte de la marionnette** est en place depuis janvier. On commence par dessiner la marionnette que l'on aimerait réaliser. Ensuite on la fabrique avec l'aide de Fabien, puis on la fait rencontrer la marionnette d'un copain dans un théâtre. On va aussi manipuler des marionnettes géantes.

## Ecoles

Mardi 13 février, dans le cadre des TAP, certains enfants ont défilé avec les marionnettes pour Mardi Gras.

Interview réalisée par des enfants de CP et CE1 auprès de leurs camarades

Est-ce que ça te plaît de faire les TAP le mardi après-midi ? et pourquoi ?



Moi j'aime bien aussi parce que je peux passer du temps avec mes copains.

Je suis trop content que les TAP continuent l'année prochaine.

OUI, c'est vraiment super. On apprend des choses différentes de l'école et on est moins que dans la classe.

Le dessin, j'aime bien. Et je suis pressée de faire sécurité routière et marionnettes.

C'est bien parce que l'on fait plein de choses différentes.



Moi, j'adore le sport, la cuisine et cosmétique en cuisine.



La danse bretonne c'est bien parce que l'on apprend aussi des choses sur la Bretagne.

Quelles sont tes activités préférées ?

Moi, j'aime vraiment toutes les activités et ma grande sœur, sa préférée, c'est le théâtre.



## Des noms à nos écoles

### CONSULTATION

- Peut-être vous êtes-vous assis sur les bancs des écoles de Vignoc ?
- Peut-être vos enfants y ont-ils appris à lire, à écrire, à compter ... et tellement plus encore ! ...
- Peut-être y emmenez-vous chaque jour vos enfants ?
- Peut-être votre petit garçon ira t-il, votre petite fille ira t-elle dans nos écoles ?
- Peut-être n'avez-vous pas eu l'opportunité de fréquenter ces écoles ?
- Peu importe ! si vous êtes Vignocois, ce sont VOS écoles et nous serions heureux que vous nous proposiez des noms pour les identifier.

Quel nom souhaiteriez-vous donner à l'école maternelle ?  
Quel nom souhaiteriez-vous donner à l'école élémentaire ?

Inscrivez un ou plusieurs noms sur papier libre puis déposez-le dans l'urne prévue à cet effet à la Mairie. Si la Mairie est fermée, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres. Vous pouvez proposer plusieurs noms si vous le souhaitez.  
Fin de la consultation le 15 avril 2018 à minuit.

**Côté maternelle**, l'activité jeux de société est venue s'ajouter à la cuisine, l'éveil corporel, l'art plastique, la danse, aux contes et aux grands jeux.

## Commission

### RESTAURATION SCOLAIRE -

La Commission « Restauration scolaire » s'est réunie le 6 mars en Mairie pour étudier les menus qui seront servis à la Cantine entre les vacances de février et d'avril. L'objectif est de réduire le gaspillage et de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des enfants.

Cette commission est constituée du personnel de la restauration scolaire, d'une déléguée de parents d'élèves, des deux délégués d'élèves de la classe de CM2 et d'une élue municipale.

Cette Commission se réunira à chaque période. La prochaine réunion est prévue au début des vacances de Pâques.

Bon appétit aux écoliers !

## Un nouveau responsable aux services techniques



Pascal BARBIER est devenu le nouveau responsable des services techniques de la commune. Il est secondé par Jacquy FOUQUE et Olivier JOSSET, remplaçant. Gévezéen de naissance, Pascal BARBIER, 52 ans, marié, deux enfants, est né à la Chèvre près de La Mézière. Il est titulaire d'un CAP de couvreur zingueur. Avant d'entrer dans la vie active, il a suivi des formations en électricité, plomberie, métallerie et menuiserie. A 22 ans, il entre au service des bâtiments communaux de la ville de Gévezé. Il va rester 29 ans dans le même service. Pascal BARBIER a été recruté à Vignoc et a commencé le 1er février.

Parallèlement à son poste d'employé communal, Pascal BARBIER est entré comme sapeur pompier volontaire à Gévezé en 1989. Aujourd'hui lieutenant, il est chef du centre de secours, depuis 2006, avec un effectif de 45 pompiers.

La commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont signé une convention qui lui permet de s'absenter pour des formations ou dans le cadre d'interventions importantes qui nécessitent la présence du chef de corps.

Article et photo Guy Castel

## Conseils des Sages

**Nous rappelons que le café tricot** est ouvert à toutes les personnes de Vignoc, sans limite d'âge.

L'activité se passe au café LE REFUGE le mardi après midi de 14h30 à 17h, les semaines impaires. Vous pouvez apporter votre tricot (apprendre à tricoter) broderie, ouvrages en cours, etc... ou simplement venir papoter autour d'un café, chocolat.

**Troc aux plantes et livres**, organisé par le Conseil des Sages de Vignoc.

Le prochain aura lieu le **dimanche matin 15 avril** de 9h30 à 13h, parking de la mairie sous le préau. Venez nombreux, tout est gratuit même si vous n'avez rien à échanger.

**Appel à de nouveaux Sages.**

Nous ne sommes pas assez nombreux. Tous les retraités peuvent venir nous rejoindre afin d'apporter leurs idées. Nous précisons que ce n'est pas une lourde charge seulement une réunion de conseil, 2h par mois, le lundi matin.

## Vacances de printemps



Adhérer au dispositif, c'est s'investir dans la commune et participer à une action citoyenne !

Si tu as entre 16 et 18 ans et désires GAGNER UN PEU D'ARGENT DE POCHE, renseigne-toi auprès du secrétariat de la Mairie.

## Exposition les Arts d'Ille

**Du 07 au 29 Avril**  
**Flavien THIEURMEL**  
**Peinture - Sculpture**

Avec près de 30 ans de pratique artistique, Flavien Thieurmel est passé par la bande dessinée, le cinéma d'animation, l'illustration pour la presse et l'édition... De la peinture à la sculpture, en passant par l'image numérique, le collage, le détournement d'objets, il aborde dans un style souvent matérialiste, parfois surréaliste, les thèmes d'actualité et de société. Une invitation au voyage, et à la réflexion.

[www.fmuk.fr](http://www.fmuk.fr)

**Vernissage samedi 7 avril à 18h00**

Horaires : Samedi 14h à 19h

Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h

Service culture du Val d'Ille : 02 99 69 58 94  
[artsdille.valdille-aubigne.fr](mailto:artsdille.valdille-aubigne.fr)

## Ateliers collectifs ECHANGER

Pour mieux préparer l'arrivée de votre enfant

Vous attendez un enfant. À cette occasion, vous vous posez certainement des questions sur votre santé, vos droits et vos démarches...

La Cpm d'Ille-et-Vilaine vous invite à un atelier collectif maternité gratuit.

**Au programme :**

- le suivi médical et l'hygiène de vie durant la grossesse,
- la préparation à l'accouchement,
- le choix d'allaiter,
- les remboursements des soins,
- les indemnités journalières,
- les congés maternité et paternité
- les allocations familiales liées à la naissance et aux modes de garde,...

Ces rencontres sont animées par une sage-femme, des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les séances ont lieu à : Rennes / Saint-Malo / Vitré (dans la limite des places disponibles).

Renseignements et inscriptions :

[ateliers.collectifs@cpam-rennes.cnamts.fr](mailto:ateliers.collectifs@cpam-rennes.cnamts.fr)  
ou sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Troc aux plantes du 15 avril : démonstration de rémoulage



Il n'y a pas de bon jardinier sans bons outils ! Aude, nouvelle rémouleuse vignocoise, sera présente au troc aux plantes du 15 avril organisé par le Conseil des Sages, pour des démonstrations d'affûtage d'outils de jardins. Amenez votre sécateur ! (un affûtage par personne, c'est gratuit)

## Balade historique

Le dimanche 3 juin venez à la rencontre de notre patrimoine Vignocois. L'an dernier, nous avons marché sur la voie de la Liberté, de borne en borne avec commentaires, explications et récits historiques. Cette année, nous vous proposons d'aller à la rencontre de notre patrimoine.

De porte de prison à porte à boules, de « casse à banières » à croix géminées, de château à manoir où à « Butte à Madame », notre commune est riche de vestiges qui témoignent de notre histoire... Venez à leur rencontre et écouter ce qu'ils ont à nous dire ...

**Rendez-vous sur la Place du bourg**

**le dimanche 3 juin à 10h**

Sortie pédestre organisée par « Arts et Culture » en partenariat avec la Mairie



## Les trucs et astuces de désherbage des jardiniers au naturel

Désherber sans produits chimiques est essentiel pour notre santé et celle de notre entourage. Mais comment faire ? Eau et rivières de Bretagne et la Maison de la consommation et de l'environnement ont interrogé des jardiniers experts en jardinage au naturel sur leurs pratiques.

Que ce soit pour votre pelouse, vos allées, votre potager ou vos massifs et haies, des alternatives au désherbage chimique existent.

Saviez-vous qu'au potager, le paillage est un allié de poids dans la lutte contre les herbes indésirables ? Idem pour vos massifs et vos haies. Le paillage est la solution contre la concurrence des herbes indésirables face à vos plantations :

- il empêche l'installation d'adventices ;
- il apporte de la fraîcheur ;
- il permet une bonne activité biologique du sol.

Il doit être entretenu régulièrement : épaisseur à maintenir et jeunes pousses (racines comprises) à arracher.

Retrouvez tous les conseils dans la fiche pratique « Les trucs et astuces de désherbage des jardiniers au naturel » éditée en 2017 par la Mce et Eau et Rivières de Bretagne sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50  
info@mce-info.org - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

**2019 : les produits  
chimiques au jardin,  
c'est fini ! \***

**Qu'est-ce  
qu'on attend  
pour jardiner  
au naturel ?**

Retrouvez toutes les astuces sur le site :

[www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

\* Produits phytosanitaires interdits de vente, de défonction et d'utilisation sauf les produits de biocontrôle, à toutes les étapes de l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2019 (cf Label).



## Aides à la rénovation : Dernière année d'OPAH !

Les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné ont entamé leur dernière année. Grâce à ces conventions, signées par la collectivité avec le Département d'Ille-et-Vilaine et l'ANAH, les habitants éligibles aux aides aux travaux de rénovation peuvent se faire accompagner gratuitement tout le long du parcours du projet (diagnostic, étude de devis, montage du dossier de financement et dépôt de demande) et bénéficier en plus de subventions locales complémentaires.

Par ailleurs, cette communauté de communes a mis en place un remboursement jusqu'à 500 ou 1 000 € pour passer au chauffage bois et une prime de 3 000 ou 4 000 € pour les primo-accédants souhaitant rénover en centre-ville, cumulables et pour tout public.

Il existe aussi d'autres dispositifs financiers mobilisables sans conditions de ressources.

Selon SoliHa, prestataire des missions OPAH, les propriétaires ont récupéré en moyenne 50 % du montant des travaux depuis le début de l'opération et ce, malgré la contraction des subventions au démarrage du dispositif. Les travaux d'économie d'énergie, avec un montant moyen de 19 900 €, ont obtenu une aide de 8 100 € et un crédit d'impôt sur les restes à charge. Les dossiers adaptation, coûtant normalement 8 000 €, ont perçu 4 200 €. Les interventions contre la dégradation, à hauteur de 5 200 €, ont eu droit à 3 300 €.

Aujourd'hui, avec les subventions de l'État, du Département et du Val d'Ille-Aubigné, un projet d'isolation, remplacement de fenêtres et chauffage bois à 21 000 € peut être subventionné à hauteur de 15 000 € et bénéficier d'avances et de prêts sans intérêts. Avec 70 % d'aides, c'est clairement le moment. Faites les démarches avant septembre !

**Pass'Réno, guichet unique de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour la rénovation de l'habitat, accompagne gratuitement tous les occupants, les futurs occupants et les bailleurs pour mener à terme leurs projets. Adressez-vous à ce service au 02 99 69 58 93 et laissez-vous guider.**

## Enquête déplacements Ille-et-Vilaine

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants. C'est une source précieuse d'informations pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements. L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler jusqu'en avril. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone. Merci de votre contribution. Contacts : 02 99 86 62 30 / [mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr](mailto:mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr)

## La bonne résolution du début d'année : covoiturer !

Aller au travail en voiture : ça coûte cher !

Covoiturer, c'est aussi faire des économies en partageant ses trajets pour aller au travail.

### Un exemple ?

Covoiturer à 2, 1 fois par semaine, de Vignoc ou Chateaugiron - à Rennes Atalante Champeau, soit environ 40 km par jour - fait économiser 19,3 € par mois, soit 193 € par an.

Il n'y a pas de petites économies. Et vous, quel trajet faites-vous ?

### Pour réduire vos frais de manière conviviale, pensez Ehop !

\*Base calcul : covoiturage une fois par semaine à deux personnes, sur une base de 0,23 cts/km qui correspondent au coût du carburant et de l'entretien du véhicule. Le coût annuel est calculé sur 10 mois.

Ehop et Ehop Solidaires sont des services de mises en relation gratuit.

[contact@ehop-covoiturage.fr](mailto:contact@ehop-covoiturage.fr) / 02 99 35 10 77

11 rue de la Mabilais - 35000 Rennes

[www.ehop-covoiturage.fr](http://www.ehop-covoiturage.fr) / [www.ehop-solidaires.fr](http://www.ehop-solidaires.fr)

**CHEQUES EMPLOI SERVICE**

**EMPLOYE FAMILIAL**

**CONTRAT**

**MENAGE**

**AIDES FINANCIERES**



CESU ET EMPLOI À DOMICILE

Vous avez **plus de 60 ans** ? Participez à l'**atelier pratique** organisé par la FEPEM et le CLIC Ille et Illet



**Se faire aider à domicile, comment ça marche ?**

Mardi 20 février à 10h salle du Conseil  
4 place de la Mairie à St Aubin d'Aubigné

🕒 2h



**Le CESU par internet : mode d'emploi**

Mardi 6 mars à 13h30 ou à 15h au Point Accueil Emploi (PAE)  
1 place des Halles à St Aubin d'Aubigné

🕒 1h30



**La boîte à outils du particulier employeur**

Mardi 13 mars à 13h30 ou à 15h au Point Accueil Emploi (PAE)  
1 place des Halles à St Aubin d'Aubigné

🕒 1h30

**Informations et inscription**  
**Centre Local d'Information et de Coordination**  
[clic-ille-illet@orange.fr](mailto:clic-ille-illet@orange.fr) / 02 23 37 13 99










# associations

## > APEMA

**2018, TOUJOURS LA COLLECTE DE PAPIER POUR FINANCER LES PROJETS DES ECOLES !**

MERCI A TOUS, grâce à votre participation, la dernière collecte de papier a été fructueuse, avec près de 7 tonnes collectées (pour environ 280 €).

Continuons nos efforts !

Sur 2018, le mode de collecte évolue, celle-ci se fera en continu grâce à la nouvelle colonne d'apport volontaire installée près de celles du verre et des vêtements sur le parking derrière l'école.

**Quelques rappels sur le tri :** celui-ci doit être de bonne qualité (pour assurer un bon fonctionnement du recyclage et donc une rémunération optimale !).

Pour cela, **PAS DE carton**, d'enveloppe kraft (le kraft c'est du carton !) de couverture trop épaisse. Merci d'enlever également les spirales, les plastiques d'emballage ! En revanche, les agrafes peuvent être laissées.

**QUELS PAPIERS ALORS ?** Tous les autres ! Papier blanc, journaux, magazines, publicités, enveloppes (à fenêtre ou non), cahiers, papiers de bureau, personnel, annuaires, catalogues...

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'équipe de l'APEMA

## > ALLEGRO

Cette année encore, l'école Allegro organise son Cabaret, le **7 avril 2018** à Melesse. Au programme : apéritif sur fond de jazz, suivi d'une succession de prestations musicales, le tout en partageant un excellent repas.

22 €/adulte - 15 €/enfant.

Sur réservation uniquement.

Les inscriptions à l'école de musique Allégro débuteront le 22 mai. Eveil musical (moyenne, grande section et CP), cours d'instrument à partir du CE1 et jusque 99 ans, cours individuels ou en petits collectifs, pratiques d'ensembles. Toutes les informations sur le site [www.ecole-allegro.fr](http://www.ecole-allegro.fr) ou au **02 99 13 24 89**

## > ASVHG

### FOOT

**Le foot féminin à l'honneur !**

Pour sa deuxième saison au sein du club, la catégorie féminine continue de montrer l'exemple, et de faire briller nos couleurs.

En marge de la demi-finale de coupe des U15F, ce sont, cette fois, les U13F qui se présentent en finale départementale de Futsal.

En brillant lors des deux tours précédents (4 victoires, 1 nul et 1 défaite), elles ont décroché leur place dans le dernier carré en terminant deuxième du classement général, sur douze équipes engagées. Ainsi, elles ont rencontré samedi 11 mars, à la salle du Rheu les trois autres meilleures équipes d'Ille-et-Vilaine :

- Bréquigny
- St Jacques de la Lande
- Plélan Maxent

Elles ont débuté par un défi jonglerie, avant de disputer les trois matchs.

Elles ont fini 3<sup>ème</sup> sur 4 : victoire contre Plélan Maxent 4 à 1 et défaites contre Saint-Jacques 4 à 1 et 3 à 0 contre Bréquigny.

En 2 ans, la structure féminine s'est vraiment implantée au sein du projet sportif de l'ASVHG. Nous espérons, pour l'avenir, pouvoir profiter de conditions d'entraînement et de matchs dignes de l'investissement de tout le groupe.



## > ASVHG

### BASKET



L'AS Vignoc Hédé Guipel Football ORGANISE UNE  
**OPERATION RECYCLAGE GRATUITE**  
Samedi 31 mars 2018 de 9h à 12h30

**RECUP' FERRAILLE**

Renseignements auprès des contacts ci-dessous :

- Guipel : Pierrick Jan 02-99-69-68-77
- Hédé : Gérard Lefevre 06-77-74-15-95
- Langouët : Jean-Pierre Aubry 02-99-69-83-09
- Saint Gondran - St Symphonien : Elian Réhault 02-99-45-49-72
- Vignoc : Fernand Bazin 02-99-69-80-71

**SAMEDI 31 MARS** : Benne disponible aux terrains de foot de Vignoc, Hédé et Guipel de 9h à 12h30.

ON RECUPERE :  
Tous types de ferrailles et métaux, électroménager (hors frigo et congélateur), lave-linge, four, jantes, radiateurs, clôtures, chaudières, vélos, trottinettes, mobylettes, tondeuses, magnétoscopes, quincaillerie ..... et les Batteries

Cette opération servira à la collecte de fond pour financer nos activités et l'équipement de notre école de football. Merci pour eux !

En partenariat avec : **DELAIRE**  
FERS ET MÉTAUX

Très beau succès de la première tombola ASVHG BASKET de Hédé. 30 lots ont été tirés au sort le samedi 16 décembre 2017. Les premiers lots mis en jeu se composaient d'un hoverboard (GO SPORT), d'une tablette numérique (valeur 179 €) et d'un ballon de basket, suivis de 27 autres lots offerts par nos partenaires et commerçants locaux.

Merci à tous nos partenaires et sponsors et merci à tous nos joueurs qui ont assuré la vente de tous les tickets de tombola. Encore bravo à tous les heureux gagnants.

## > VIGNOC GYM DANSE

L'Assemblée Générale de l'association Vignoc Gym Danse a eu lieu le 24 novembre dernier. Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées à cette réunion.

Un nouveau bureau a été mandaté et est composé de :

Présidente : Anne LEPREVOST  
Trésorière : Sophie MICHELOT  
Trésorière adjointe : Nathalie TOUGERON  
Secrétaire : Annabelle GROSSET  
Secrétaire adjointe : Pascale YVINNEC

L'association Vignoc Gym Danse, c'est une toute petite équipe de bénévoles qui coordonne tout au long de l'année les cours de danse, de hip hop, de zumba, de renforcement musculaire, de body cardio ... sans oublier notre évènement annuel : le gala de danse.

Vous souhaitez vous investir dans une association ? Pourquoi ne pas rejoindre Vignoc Gym Danse... Vos nouvelles idées et votre énergie seront les bienvenues !

Contactez nous à l'adresse :

**vignocgymdanse@gmail.com**

## > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES C.A.T.M

33 personnes étaient présentes à l'assemblée générale du 10 février 2018. Le président renouvelle ses bons voeux et souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux citoyens de la paix :



M. LAGARDE, M. HOUITTE et M. LEFEUVRE, ce qui porte leur nombre à 9. Le bénéfice des 4 bals a permis de participer aux repas du 8 mai, du 11 novembre et au pique nique de fin mai. Cinq colis de Noël ont été remis aux malades ou handicapés de l'association de Vignoc.

Suite à des décès, des changements ont eu lieu dans le bureau.

Président : Francis PERRUDIN  
Vice président : Eugène HOUAL  
Trésorier : Serge BOULAIN  
Trésorier adjoint : Gilles LESAGE  
Secrétaire : René RICHARD  
Représentante veuves : Denise SARCIAUX  
Porte drapeaux A.C. : Jules MOREL  
Suppléant : Charles YSOPE  
Porte drapeaux A.F.N. : Armand HAMON  
Suppléant : Gilles LESAGE  
Membre : Charles YSOPE

## Bibliothèque

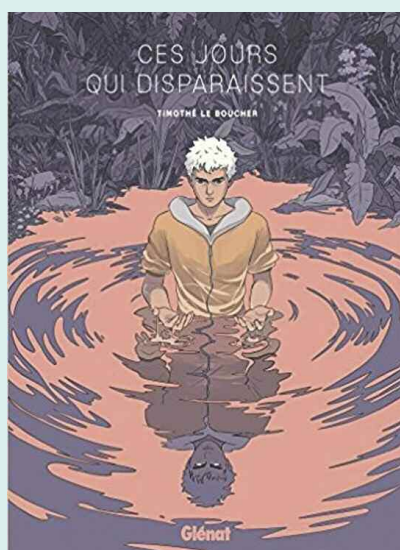


### La bibliothèque démarre 2018 avec enthousiasme

Le 13 janvier dernier, la bibliothèque s'est transformée en salle de spectacle pour accueillir Hélène Coudray et Xavier Quentin de La Compagnie 000. Entremêlant histoire, violon et dessin, ils nous ont embarqués dans leur monde, à la suite d'un homme recherchant une tortue. Dans la bibliothèque pleine à craquer, pas un bruit, tout le monde était suspendu au fil du récit et aux images qui se créaient sous nos yeux. A en croire les sourires sur les visages à la fin de la soirée, ce spectacle a enchanté petits et grands !

Le 17 janvier, une vingtaine de lecteurs de la communauté de communes se sont réunis à Vignoc pour le lancement du Comité de Sélection du Coup de Coeur. Comme d'habitude, c'est dans une grande convivialité que s'est déroulée cette rencontre, et nous attendons tous avec impatience de pouvoir débattre des lectures proposées. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Renseignements à la bibliothèque.

Et comme chaque année, venez retrouver les 12 bandes dessinées de Cap BD, elles sont enfin disponibles dans votre bibliothèque.



### Un p'tit conseil de lecture : « Ces jours qui disparaissent »

de Timothé Le Boucher, aux éditions Glénat, 2017. Voici une très belle bande dessinée, qui fait d'ailleurs partie de la sélection officielle 2018 du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Lubin, un jeune homme d'une vingtaine d'années, se voit confisquer une partie de son temps par un autre lui-même... Que se passe-t-il ? Comment gérer cette nouvelle situation ?

Rapidement nous sommes captivés par les aventures ce jeune acrobate, partagés entre curiosité et angoisse. Un récit original, frisant le fantastique, qui une fois commencé est impossible à abandonner : prévoyez le temps nécessaire pour aller jusqu'au bout !

© Glénat, 2017



# Conseil municipal

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2017

### BATIMENTS COMMUNAUX

Une consultation a été lancée du 08 septembre au 03 octobre 2017 pour la réhabilitation de la salle polyvalente. L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 264 450 € HT et fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. La consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou de groupement d'entreprises pour 8 lots. La commission « Bâtiments » a examiné les plis transmis par les entreprises, trois lots sont déclarés infructueux. Elle indique qu'une nouvelle consultation sera lancée pour les lots 2,4 et 5.

	Entreprises	Coût ht	Estimation architectes ht
Lot 1 Démolition VRD	SOTRAV	30 481.16€	24 500€
Lot 2 Charpente/ couverture			59 800€
Lot 3 Menuiseries ext. ALU	SER ALFER	37 809€	45 000€
Lot 4 Menuiseries int. Bois			7 000€
Lot 5 Isolation doublage cloisons			11 000€
Lot 6 Peinture	AUDRAN TUAL		4 500€
Lot 7 Revêtements de sols	AUDRAN TUAL	60 619.15€	47 650€
Lot 8 Lots techniques	PERRINEL	44 330.89€	65 000€

### AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - RASED

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) implanté sur la commune de Romillé intervient auprès des enfants scolarisés sur différentes communes dont la commune de Vignoc.

Le RASED rassemble un psychologue et un professeur des écoles spécialisé. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Conformément aux articles L.211-8 et L.212-15 du code de l'Education Nationale, l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes prennent en charge les dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve la convention portant sur la répartition des frais de fonctionnement du RASED.

### FINANCES / Locaux communaux

Madame Marine Bucher, intervenante TAP « Théâtre », souhaite organiser des séances de théâtre une fois par mois le samedi.

La demande a été examinée en réunion d'adjoints, il est proposé d'appliquer un tarif de 5 €/séance.

### RESEAUX / Syndicat des eaux « LA MOTTE AUX ANGLAIS »

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable a été adopté par le syndicat des eaux « La Motte aux Anglais » ; en sa qualité de commune adhérente, ce rapport est présenté au Conseil Municipal où figurent des indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il est consultable en mairie.

### ADMINISTRATION GENERALE / TAP

Une nouvelle activité va être proposée aux enfants de l'école élémentaire, il s'agit de la danse bretonne.

L'intervenante va dispenser son activité en qualité de bénévole et demande le remboursement de ses frais kilométriques.

Le conseil municipal autorise le maire à rembourser les frais kilométriques pour l'activité « Danse Bretonne » à madame Catherine Poirier, bénévole.

### ADMINISTRATION GENERALE / Personnel communal

Dans le cadre des TAP, une nouvelle activité est créée, il s'agit de la sécurité routière. Un agent communal a accepté de dispenser cette activité. Quelques jours de formation sont nécessaires et se dérouleront à Rennes (1 jour) et à Saint Brieuc (3 jours).

Les taux des frais de repas et des frais d'hébergement sont fixés par arrêté ministériel du 03 juillet 2006 qui fixe une indemnité forfaitaire de 15,25 € par repas et un taux maximal de remboursement des frais d'hébergement pour les agents titulaire ou stagiaire. Ces taux sont modulables par l'assemblée territoriale, soit pour appliquer une minoration, soit une majoration pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Le conseil municipal autorise le remboursement des frais de repas d'un montant de 22,20 € à l'agent communal en charge de dispenser l'activité « Sécurité Routière » pour les TAP 2017-2018.

### ADMINISTRATION GENERALE / Personnel communal

Conformément au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, le conseil municipal fixe les critères de base pour l'évaluation annuelle du personnel communal. Critères consultables en mairie.

### URBANISME / ZAC « Vallon des Fresches »

Cahiers des charges des lots 4.08, 4.09, 3.17, 4.19, 2.18

Conformément à l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, toutes cessions de terrain incluses dans le périmètre d'une zone d'aménagement concertée font l'objet d'un cahier des charges. Celui-ci indique le nombre de m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ; il fixe les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots n° 4.08, 4.09, 3.17, 4.19, 2.18, informations contenues dans le cahier des charges.

### CCVIA / Intercommunalité - Modification statutaire - Transfert de compétence - « Création et gestion des maisons de services au public » (MSAP)

La loi NOTRe du 7 août 2015 indique que les EPCI disposant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de 9 compétences sur les 12 listées, seront éligibles à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée.

Les maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics.

Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Le président de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a proposé à son assemblée de valider le transfert de la compétence « Création et gestion des maisons de services au public » à la communauté de communes.

### CCVIA / Intercommunalité - Modification statutaire - Transfert du domaine de compétences « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le domaine de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est transféré à la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2017

### BATIMENTS COMMUNAUX / Marché public - Réhabilitation de la salle polyvalente

Gilles LESAGE, Adjoint Délégué, rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres a été relancé pour les trois lots infructueux (lot 2 : Charpente/Couverture, lot 4 : Menuiseries intérieures bois, lot 5 : Isolation/doublage/cloisons/faux plafonds) dans le cadre du marché de travaux portant sur la réhabilitation de la salle polyvalente.

L'annonce a été publiée le 06 novembre pour une remise des offres au 24 novembre 2017.

Le Conseil Municipal retient les entreprises ci-dessous énoncées :

lot 2 - Charpente/Couverture	
CCL SAINT M'HERVE	66 186,69 €
lot 4 - Menuiseries intérieurs bois	
DELAHAYE Menuiserie CESSON SEVIGNE	11 535,32 €
lot 5 - Isolation doublage cloisons	
ARMOR RENOVATION - BREAL SOUS MONTFORT	14 691,68 €

### FINANCES / Conseil des Sages

Madame Anne-Marie Havet, coordonnatrice du Conseil des Sages, a participé au congrès national de la fédération des sages à Montceau-les-Mines, les 12, 13 et 14 octobre 2017.

Madame Anne-Marie Havet a avancé les frais de nuitées et de repas pour un montant de 369,40 €.

Le conseil municipal approuve le remboursement des frais avancés par madame Anne-Marie Havet sur la base de l'enveloppe budgétaire soit 200 €.

### ADMINISTRATION GENERALE / Personnel communal

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,  
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil municipal approuve le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

## ADMINISTRATION GENERALE

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 24 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, le maire rend compte à l'assemblée de décisions prise, consultables en mairie.

**VOIRIE / ZAC « Vallon des Fresches »** Cahiers des charges des lots 3.03, 4.03, 4.13  
Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots n° 3.03, 4.03, 4.13, informations contenues dans le cahier des charges.

**RESEAUX /** Syndicat intercommunal d'assainissement des eaux usées - Exercice 2016  
Une présentation du rapport de l'année 2016 est faite au conseil municipal.

**BASSINS VERSANTS /** Ille-et-Illet - Exercice 2016  
Le syndicat du bassin versant de l'Ille-et-Illet a transmis en mairie son rapport d'activité pour l'année 2016. Une présentation en est faite au conseil municipal.

**BASSINS VERSANTS /** La Flume - Exercice 2016  
Le syndicat du bassin versant de la Flume a transmis en mairie son rapport d'activité pour l'année 2016. Une présentation en est faite au conseil municipal.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE /** Elaboration d'un schéma intercommunal de développement culturel  
La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a décidé d'élaborer un Schéma intercommunal de développement culturel, pour faire émerger un projet culturel partagé qui contribue à renforcer l'attractivité et le bien-vivre du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma, le cabinet d'étude SYLLAB a été recruté pour accompagner la collectivité. Il organise des rencontres avec les acteurs du territoire afin de récolter des informations qui feront l'objet d'un diagnostic et ainsi, avoir une plus large connaissance de l'offre culturelle locale. Ce diagnostic constitue la première phase du schéma (septembre à décembre 2017). Il sera suivi par une phase de définition d'orientations stratégiques (janvier à février 2018) pour finir par l'élaboration d'un plan d'actions (mars à avril 2018). Le conseil municipal nomme Edith Garnier élue référente pour participer au comité de pilotage dans le cadre du schéma intercommunal de développement culturel de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean Le Gall, maire.  
Date de la convocation : 26 décembre 2017 / Nombre de Conseillers en exercice : 19 / Nombre de Conseillers présents : 15

**Présents :** Jean Le Gall, Daniel Houitte, Françoise Lefevre, Gilles Lesage, Edith Garnier (arrivée à 20h47), Solenne Duclos, Jérôme Payoux, Christelle Coignard, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Laurence Pilvesse, Jean-Michel Marquet, Philippe Chevrel, Virginie Bernard (arrivée à 20h38), Philippe Royant.

**Absents excusés :**  
Franck Aubrée donne pouvoir à Gilles Lesage - Guylène Duchesne donne pouvoir à Daniel Houitte - Jean-Marc Renais donne pouvoir à Jean Le Gall - Armelle Blaie donne pouvoir à Philippe Chevrel.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurence Blaise  
Séance ouverte à 20h37 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 07 décembre 2017

Présents : 13 Absents excusés : 4 Quorum : 10  
Pouvoirs : 4 Absents : 2

Jean Le Gall, Maire demande au conseil municipal si des observations sont à émettre sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 décembre 2017.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2017.

**ADMINISTRATION GENERALE /** Personnel communal - Création d'un poste au grade d'agent de maîtrise principal - Approbation  
Présents : 14 Absents excusés : 4 Quorum : 10  
Pouvoirs : 4 Absents : 1

Arrivée de Virginie Bernard à 20h38  
Exposé : Jean Le Gall, Maire  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,  
Considérant que les besoins du service technique nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques à temps complet et qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1er février 2018.  
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ADMINISTRATION GENERALE /** Plateau multisport - Règlement intérieur - Modification - Approbation

Présents : 14 Absents excusés : 4 Quorum : 10  
Pouvoirs : 4 Absents : 1

Exposé : Jean Le Gall, Maire  
Par délibération en date du 07 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur d'utilisation du plateau multisports.

A la suite d'une interrogation sur les sanctions en cas de dégradations auprès du service juridique de l'AMF, une observation a été émise sur l'article 4 du règlement intérieur d'utilisation - Respect des lieux - il y a lieu de modifier la rédaction comme suit :  
- Dans l'enceinte du plateau, il est par ailleurs interdit de fumer : article R.3512-3 du code de la santé publique (en application du décret n°2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification de l'article 4 comme formulée ci-dessus.

**ADMINISTRATION GENERALE /** Délégations du Conseil Municipal au Maire - ACTER  
Exposé : Jean Le Gall, Maire

Présents : 15 Absents excusés : 4 Quorum : 10  
Pouvoirs : 4 Absents : 0

Arrivée d'Edith Garnier à 20h47.  
En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 24 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, le maire rend compte à l'assemblée de décisions prises, consultables en mairie.

**AFFAIRES SCOLAIRES /** TAP - Rentrée scolaire 2018-2019 - Poursuite des activités - Approbation

Présents : 15 Absents excusés : 4 Quorum : 10  
Pouvoirs : 4 Absents : 0

Exposé : Edith Garnier, Adjointe Déléguée  
Un conseil extraordinaire des écoles élémentaire et maternelle de Vignoc s'est réuni le vendredi 15 décembre pour statuer sur la future organisation des temps scolaires. Les questions posées ont été les suivantes :

- Maintenir la semaine à 4 jours ½  
- Organiser la semaine sur 4 jours.  
La majorité des enseignants, convaincue des bienfaits sur la réceptivité des enfants grâce à des apprentissages organisés sur 5 matinées s'est prononcée en faveur de la semaine à 4 jours ½.

La commune, bien que contrainte par les impératifs budgétaires, souhaite l'intérêt des enfants et veut mettre en place une organisation scolaire et périscolaire qui soit souhaitée à la fois par les deux écoles et par la majorité des familles.

Aussi il a été décidé d'organiser un vote pour que les familles se prononcent sur l'une des deux options suivantes pour la rentrée 2018-2019 :

Option 1 : Semaine à 4 jours 1/2 avec TAP et participation financière annuelle des familles de 75 € soit 19 € supplémentaire par rapport à 2017.  
Option 2 : Semaine à 4 jours - Abandon des TAP.

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :  
164 enveloppes remises / Option 1 : 72 voix / Option 2 : 36 voix

Il convient que le conseil municipal entérine le résultat de la consultation auprès des familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½ avec TAP et participation annuelle des familles pour la rentrée 2018-2019 de 75 €.

**FINANCES** / Tarifs communaux (droit de place, photocopie, location de salles) - Approbation

Présents : 15	Absents excusés : 4	Quorum : 10
Pouvoirs : 4	Absents : 0	

Exposé : Jean Le Gall, Maire

Les tarifs communaux n'ont pas été augmentés depuis 2015 et 2016 en raison du faible taux d'inflation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs exposés ci-dessus ;

**INDIQUE** que les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2018 ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**FINANCES** / Tarifs des services périscolaire (accueil périscolaire (dite Garderie) et restauration municipale - Approbation

Présents : 15	Absents excusés : 4	Quorum : 10
Pouvoirs : 4	Absents : 0	

Exposé : Jean Le Gall, Maire

Il vous est proposé une augmentation moyenne de 0.50 % pour les tarifs « restauration municipal » et aucune augmentation pour l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs exposés ci-dessus ;

**INDIQUE** que les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2018 ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**FINANCES** / Arts et culture – Remboursement des frais occasionnés lors de la soirée histoires et châtaignes - Approbation

Présents : 15	Absents excusés : 4	Quorum : 10
Pouvoirs : 4	Absents : 0	

Exposé : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

Pour l'organisation de la soirée « Histoires et Châtaignes », à l'initiative de la commune et en partenariat avec l'association « Arts et Culture » du 20 octobre 2017, l'association a avancé les frais des achats de châtaignes et de la SACEM. Courant du mois de décembre une copie des factures a été fournie en vue d'un remboursement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le remboursement des factures d'un montant de 50.42 € pour la SACEM et de 208 € pour les châtaignes.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**URBANISME** / ZAC « Vallon des Fresches » - Cahiers des charges des lots 1-18, 4-12 - ACTER

Présents : 15	Absents excusés : 4	Quorum : 10
Pouvoirs : 4	Absents : 0	

Exposé : Jean Le Gall, Maire

Conformément à l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, toutes cessions de terrain incluses dans le périmètre d'une zone d'aménagement concertée font l'objet d'un cahier des charges.

Celui-ci indique le nombre de m2 de surface hors œuvre nette dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ; il fixe les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots n° 1-18, 4-12, informations contenues dans le cahier des charges.

Le conseil municipal en prend **ACTE**.

**ENVIRONNEMENT** / SMICTOM d'Ille-et-Rance - Exercice 2016 - Rapport d'activité - Présentation

Présents : 15	Absents excusés : 4	Quorum : 10
Pouvoirs : 4	Absents : 0	

Exposé : Jean Le Gall, Maire

Jean Le Gall, Maire présente et commente le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2016.

Rapport téléchargeable sur le site du SMICTOM d'Ille-et-Rance.

Le conseil municipal en prend **ACTE**.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE – AUBIGNE** / Compte rendu du Conseil communautaire du 12 décembre 2017

Exposé : Jean Le Gall, Maire

Jean Le Gall, Maire donne lecture et commente le compte rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2017.

**INFORMATIONS**

- Point d'étape sur les travaux de la salle polyvalente.

- Point d'étape sur les travaux de la maison des associations.

- Point d'étape sur les travaux d'éclairage public.

Jean Le Gall / Daniel Houitte / Françoise Lefeuvre / Gilles Lesage / Edith Garnier

Solenne Duclos / Christelle Coignard / Raymond Berthelot / Laurence Blaise

Franck Aubrée ABSENT / Laurence Pilvesse / Jean-Michel Marquet

Jean-Marc Renais ABSENT / Philippe Chevrel / Virginie Bernard

Philippe Royant / Armelle Blaise ABSENT.

## URBANISME

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre. M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

### Permis de construire

- NICART Stéphane et Daimilha, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-11 - maison individuelle le 28/11/2017
- POUILLAOUEC Ewen, ZAC Vallon des Fresches, lot n°4-10 - maison individuelle le 20/12/2017
- DEMAIS Yoann, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-17 - maison individuelle le 28/11/2017
- BRIAND Guillaume, ZAC Vallon des Fresches, lot n°1-17 - maison individuelle le 07/12/2017
- PIGUEL Sébastien et DELAHAYE Virginie, ZAC Vallon des Fresches, lot n°4-16 - maison individuelle le 21/12/2017
- KHATIB Saïd et Katarina, ZAC Vallon des Fresches, lot n°4-13 - maison individuelle le 14/12/2017
- RENAULT William, ZAC Vallon des Fresches, lot n°4-18 - maison individuelle le 14/12/2017
- LEMOIGNE Jean-Louis et DUPIRE Caroline, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-07 - maison individuelle le 14/12/2017
- BOGUENET Sébastien et HOUEL Gwénaëlle, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-15 - maison individuelle le 12/01/2018
- LE BOURHIS Thiebaut et MAURAI Audrey, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-15 - maison individuelle le 23/02/2018
- DOS SANTOS Mathias et RENNES Mathilde, ZAC Vallon des Fresches, lot n°3-10 - maison individuelle le 03/01/2018
- LUCAS Yannick et FIDELIN Anne-Sophie, ZAC Vallon des Fresches, lot n°4-19 - maison individuelle le 22/02/2018

### Déclarations préalables

- TRUET Laurence, 4 allée des lilas - clôture le 29/11/2017
- BOLINOIS Jonathan, 39 allée du clos de la ruelle - pose de fenêtre de toit le 29/11/2017
- HANNE Olivier, la pullière - pose de 2 fenêtres de toit le 04/12/2017
- Commune de VIGNOC, impasse des châtaigniers - création de 2 lots le 18/12/2017
- LEBRETON Evelynne, allée du ruisseau - création de 2 lots le 02/02/2018
- CHARPENTIER André-Jean, 7 rue des écoles - clôture le 12/02/2018
- MUZZOLINI Michel, 5 allée du moulin - ravalement le 22/02/2018
- CHRETIEN Estelle, la têterie - pose d'une fenêtre de toit le 01/03/2018

# Mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc  
Tél. : 02 99 69 82 46 - Fax. : 02 99 69 86 94  
mairie.vignoc@orange.fr

**En cas d'urgence, composez le 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné**

## MODIFICATIONS DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Fermeture de la mairie les samedis matins durant les périodes de vacances scolaires.

Horaire d'ouverture (périodes scolaires) :  
du lundi au samedi de 9h à 12h  
et le vendredi de 14h30 à 18h30  
Horaire d'ouverture (vacances scolaires) :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et le vendredi de 14h30 à 18h30

## Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

## Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

## Déchetterie

**Uniquement les déchets verts (tonte, taille de haies ou d'arbustes, déchets de jardin)**

A partir du 15 mars, la déchetterie est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 18h. Elle est située dans le bas de l'allée de la Villouyère, en face du parc de loisirs.

Merci de déposer uniquement vos déchets verts à cet endroit et de récupérer vos sacs plastiques.

## Déchetterie de Tinténiac

> Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 14h-17h\*  
> Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h\*

\*Fermeture à 18h en horaire d'été.

## Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h - 19h, Mardi : 16h30 - 18h  
Mercredi : 16h30 - 18h, Vendredi : 17h00 - 18h30  
Samedi : 10h30 - 12h  
Tél. : 02 99 69 82 37  
bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc  
Mairie - Rue des écoles - 35630 Vignoc  
Tél. : 02 99 69 82 46

Responsable de la publication :  
JeanLe Gall

Dépôt légal en cours - *Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.*



# Dates à retenir

## MANIFESTATIONS

**Mercredi 28 mars** : cours art floral pour enfants

**Samedi 31 mars** : cours arts floral pour adultes - salle restaurant scolaire maternel de 10h à 12h

**Samedi 28 avril** : cours arts floral pour adultes - salle restaurant scolaire maternel de 10h à 12h

**Mercredi 2 mai** : cours de peinture organisé par Arts et culture - salle « ex-bibliothèque » de 14h à 16h30

**Mercredi 23 mai** : cours art floral pour enfants

**Samedi 26 mai** : cours arts floral pour adultes - salle restaurant scolaire maternel de 10h à 12h

**Samedi 26 mai** : 1/2 journée eco citoyenne : nettoyage d'un cours d'eau près du bourg

**Samedi 23 juin** : cours arts floral pour adultes - salle restaurant scolaire maternel de 10h à 12h

# Etat civil

## NAISSANCES

RAULT Thelma	le Ronceray	née le 24 novembre 2017
BONNIN Paul	2 impasse des Courtils	né le 28 novembre 2017
ANDRE Jeanne	3 rue Charlotte Lancelot	née le 14 décembre 2017
HOUITTE Lenny	La Villouyère	né le 1er janvier 2018
ALVAREZ Athénaïs	la Tronsonnière	née le 12 janvier 2018
LE ROY KERDERRIEN Zoé	8 allée des Grandes Guérinais	née le 31 janvier 2018
ROLLAND CHAUVIN Marie	23 allée du Clos de la Ruelle	née le 1er février 2018

## DECES

LAVOQUET Marie	1 rue Alfred Anne-Duportal HEDE-BAZOUGES	le 6 février 2018
CALLET Denise	la Chaussée	le 15 février 2018

# Conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de livraison, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

- Mr JOUAN assure deux permanences par mois, sur rendez-vous à la **mairie de Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au 02 99 45 46 18.
- Mr RIMASSON assurera tous les 15 jours à la **mairie de La Mézière** le vendredi de 9h30 à 12h30. Prendre contact au 02 99 69 33 36.

## Assistante sociale

Vous pouvez contacter le CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné au 02 99 02 37 77 tous les jours (sauf le week-end) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

## Infirmières libérales

- Mme LELAY Yolande  
La Trubailière - 35630 VIGNOC  
Tél : 02 99 69 83 37

Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir  
pour **le 30 mai**  
à **mairie.vignoc@orange.fr**

*Nous découvrirons en juin un nouveau bulletin municipal*